

Sujet : Déclaration IOTA - Construction d'une serre agrivoltaïque - Accord tacite

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Date : 10/10/2023 à 14:15

Pour : e.mothes@ies-ic.com



Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique

A la suite du dépôt du dossier de déclaration IOTA dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes informé qu'aucune opposition à votre déclaration ne sera prise par l'administration. En conséquence, vous êtes autorisé à démarrer votre opération à compter de la date mentionnée dans le dernier récépissé de déclaration, disponible en partie 4.

Ceci met fin à la procédure.

Le présent accord ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 32 - SER - Service Eau et Risques

Agent : DIOME Camille

Courriel de contact : camille.diome@gers.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT

LA BAQUERE

A LA BAQUERE

32340 CASTET ARROUY

Le numéro de l'accusé réception du dossier déposé sur Service-public est : DIOTA-230724-101758-972-011

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 24/07/2023

Le numéro d'AIOT est : 0100026689

Partie 3 : pour le bon déroulement du contrôle , vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Aucune information complémentaire. Cette correspondance vous informe sur l'état d'avancement de la procédure d'instruction de la demande du porteur de projet.

Partie 4 : documents téléchargeables

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : camille.diome@gers.gouv.fr